



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT
SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>CRISE DE L'ÉNERGIE : LES AIDES AU SECTEUR CULTUREL ET AU SECTEUR DE L'ENFANCE SE METTENT EN PLACE</u>	<u>3</u>
<u>CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF DES DROITS DES FEMMES ET MISE EN PLACE D'UN SOUTIEN STRUCTUREL AUX ASSOCIATIONS FÉMINISTES</u>	<u>5</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>7</u>

Crise de l'énergie : les aides au secteur culturel et au secteur de l'enfance se mettent en place

A l'initiative de la ministre Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dégagé des moyens financiers importants lors du conclave budgétaire afin de soutenir de manière directe les opérateurs culturels et l'ensemble du secteur de l'Enfance face à la hausse des prix de l'énergie due à l'invasion russe de l'Ukraine. Ces aides se mettent rapidement en place, en concertation avec les secteurs concernés.

« Il était indispensable que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne sa part pour soutenir les professionnelles et professionnels des secteurs de l'Enfance et de la Culture face à la hausse des prix de l'énergie. L'enveloppe financière obtenue lors du conclave se concrétise pour pouvoir répondre au plus vite aux besoins du terrain », souligne, d'emblée, Bénédicte Linard.

• Culture : la cellule de veille élargit son champ d'action

Le formulaire pour faire appel à la cellule de veille, qui a fait ses preuves pour soutenir individuellement les opérateurs culturels en difficulté face à la crise sanitaire, sera, **dès le 15 novembre**, adapté afin de répondre aux besoins des opérateurs face à la crise de l'énergie et sera active jusqu'en juin 2023. Cette cellule sera dotée d'un budget supplémentaire de 10 millions d'euros. Une évaluation sera menée en février.

Elle concerne tant les opérateurs subventionnés structurellement ou ponctuellement que les opérateurs non-subventionnés dont l'objet est culturel comme la production de films, la conception de décors, la création artistique ou la gestion de salles de spectacle entre autres.

Cette cellule de veille "Energie" aura pour objectif de soutenir les opérateurs culturels pour leur permettre de ne pas diminuer leurs activités culturelles et artistiques, évitant ainsi de faire peser les conséquences de la crise énergétique sur les artistes, créatrices et créateurs, techniciennes et techniciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et permettant de poursuivre les activités culturelles au bénéfice du public.

Les demandes seront traitées par le service général de l'Inspection de la Culture. L'aide prendra la forme d'une avance transformable en indemnisation en fonction de la situation financière de chaque opérateur et sera établie sur la base des factures d'énergie et des preuves de paiement de celles-ci. L'indemnité sera complétée par la mise en place d'un plan d'action visant à réduire la dépendance énergétique.

Afin d'accompagner les opérateurs culturels pour entrer leur demande d'aides, le vademecum disponible sur le site « culture.be » sera prochainement mis à jour.

- **Enfance : des aides forfaitaires pour avant la fin de l'année**

Lors du conclave, le Gouvernement de la FWB a prévu 10 millions d'euros d'aides énergie directes pour soutenir tous les milieux d'accueil et opérateurs de l'Enfance. **Il s'agit d'aides forfaitaires qui seront versées avant la fin de l'année 2022.**

Pour tous les milieux d'accueil, qu'ils soient subventionnés ou non subventionnés, collectif ou à domicile par les accueillantes d'enfants, cette aide énergie atteint 200 euros par place. Pour les services d'accueil spécialisés de la petite enfance qui accueillent des enfants 24H sur 24, cette aide atteint 400 euros par place subventionnée. Ces aides ponctuelles s'ajoutent au refinancement structurel de secteur qui montrera encore en puissance en 2023.

Pour les opérateurs ATL, les forfaits diffèrent en fonction des besoins des opérateurs. Par exemple, un forfait de 500 euros sera accordé aux écoles des devoirs.

Par ailleurs, **la cellule de veille** a été réactivée au sein de l'ONE, avec une enveloppe de 5 millions d'euros, afin de soutenir des milieux d'accueil de l'enfance qui seraient en difficulté.

« La mise en place de cette cellule de veille apparaît comme une nécessité tant la crise sanitaire a déjà fragilisé le secteur de l'accueil de l'enfance et tant la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut se permettre de voir disparaître des emplois ou la moindre place d'accueil, dans un contexte où chaque place compte », conclut la ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96

Création du conseil consultatif des droits des femmes et mise en place d'un soutien structurel aux associations féministes

A l'initiative de la Ministre des Droits des femmes Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi, en première lecture, un avant-projet de décret visant à pérenniser le soutien aux associations féministes et à renforcer la participation du secteur aux politiques menées grâce, entre autres, à la création d'un conseil consultatif des droits des femmes.

Ce nouveau décret vise à répondre à la multiplication des lieux de concertation ces dernières années et au besoin de mieux soutenir et de structurer l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des politiques menées en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en ce qui concerne la réalisation du Plan droits des femmes.

Création d'un conseil consultatif des droits des femmes

Pour cela, les mouvements de femmes et les organisations féministes seront associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques de la Communauté française via la **création d'un Conseil consultatif des droits des femmes**. Le Comité de suivi du plan « droits des femmes » et le Comité de pilotage du dispositif « Alter Égales » fusionnent ainsi en un organe consultatif unique.

Ce nouveau conseil consultatif sera installé début 2024 et sera composé de représentantes et de représentants de la société civile, d'académiques et de représentants et représentantes des services du Gouvernement afin de garantir que l'ensemble des politiques de la Communauté française soient élaborées et mises en œuvre en tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un soutien plus structurel pour les associations féministes

Par ailleurs, la volonté de ce nouveau décret est de **pérenniser et de renforcer les subventions relatives aux droits des femmes**, pour passer de subventions facultatives ou de projets pilotes à des financements permettant d'inscrire les actions menées par les associations de terrain en faveur des droits des femmes sur le long terme.

Dorénavant, **cinq collectifs d'associations** « Alter Égales » œuvrant pour les droits des femmes **seront reconnus et subventionnés structurellement pour une durée de 5 ans. Ils s'ajouteront aux cinq collectifs reconnus pour la lutte contre les violences faites aux femmes**. Chacun de ces collectifs recevront une subvention annuelle de 100.000 euros pour déployer des actions de sensibilisation, des formations, des actions de terrain ou encore du plaidoyer en vue de faire progresser les droits des femmes.

« La lutte pour les droits des femmes se devait aujourd’hui d’être ancrée plus structurellement dans nos politiques, que ce soit en organisant la consultation des acteurs et des expertes et experts de ce secteur de manière plus claire ou en soutenant financièrement les associations de terrain de manière plus forte et plus pérenne. C’est ce à quoi nous nous sommes attelés en rédigeant cet avant-projet de décret », conclut la Ministre des Droits des femmes Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75